Lettre d'information

LOKARRI

zaluaga

7
Janvier 2023

L'activité du site

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

12 087 tonnes (t.) transférées pour valorisation

canopia

11 389 t. d'ordures ménagères résiduelles (omr)
153 t. d'emballages ménagers recyclables
545 t. de cartons bruns

39 512 tonnes de déchets non recyclables enfouies et 4 035 t. de gravats utilisés sur site.

31 958 m^3 de lixiviats (eaux sales) épurés sur site grâce à la plateforme de traitement.
165 t. de surconcentrats évacuées.

3 685 850 Nm^3 de biogaz valorisés du 01/01/22 au 31/12/22

Production de **4 593** MWh d'énergie électrique soit l'équivalent de **2 066** habitants alimentés*

Production de **5 682** MWh d'énergie thermique pour la plateforme de traitement des lixiviats.

** 1 habitant consomme en moyenne chaque année 2 223 kWh d'électricité par an selon les données publiées par l'agence ORE (Opérateurs de Réseaux d'Energie) et de l'Insee pour les données sur la population française.*

ACTUALITE

Enfouissement : contrôle et traçabilité renforcés !

Depuis le dernier trimestre 2022, un contrôle supplémentaire des vidages est effectué à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Zaluaga. En plus des agents d'accueil et d'exploitation (conducteur-compacteur), il est réalisé par un système de vidéosurveillance en réponse à une exigence réglementaire devant permettre aux autorités compétentes (notamment les inspecteurs de la DREAL) de vérifier - si besoin a posteriori - que tous les déchets accueillis sur site sont bien autorisés. Ce dispositif permet ainsi de renforcer la traçabilité des apports et de pouvoir contrôler si besoin la nature des déchets déchargés pour s'assurer qu'il s'agit bien de déchets non valorisables. Ce système de vidéosurveillance répond à deux principales exigences : voir les déchets qui sont déchargés et identifier les plaques d'immatriculation des véhicules qui procèdent aux déchargements en vue de poursuivre les éventuels contrevenants. Les images sont horodatées et archivées pendant 1 an.

TRAVAUX

Zaluaga, vers toujours plus de valorisation !

La valorisation des encombrants de déchetteries s'invite à Zaluaga. En février prochain, des travaux de création d'une plateforme de pré-tri vont débuter.

Ils devraient durer huit semaines et consisteront à la création d'une dalle de béton permettant d'accueillir des bennes à même de détourner les déchets valorisables de l'enfouissement, soit la possibilité d'éviter la perte de 1 000 tonnes de matières par an !

Comme ici pour le pôle Mendixka, le pré-tri des déchets s'effectuera à la pelle mécanique munie d'une pince pour récupérer les encombrants valorisables. Jusqu'à 15% des déchets entrants pourraient être valorisés.

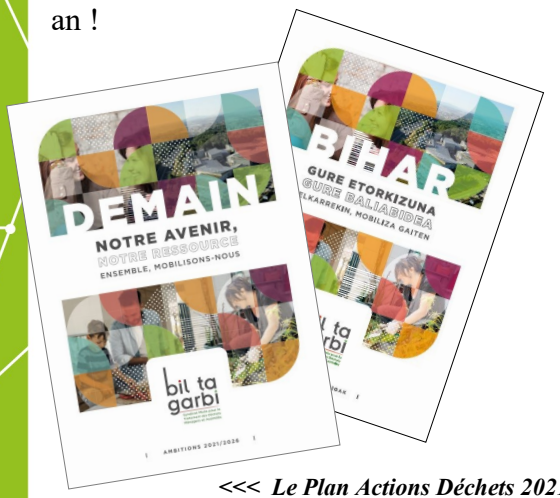

Cette nouvelle activité sera ainsi à même d'augmenter le taux de valorisation global des déchets sur tout le territoire. Un objectif inscrit dans le **Plan Actions Déchets 2021-2026** du Syndicat Bil Ta Garbi. Cette feuille de route prévoit de « *déployer un pré-tri systématique des encombrants de déchetteries pour éviter leur enfouissement* » (Axe 2 / Action 6). Déjà, à Mendixka, en octobre 2022, le Syndicat a lancé ce type de dispositif dont les premiers résultats sont encourageants.

<<< Le Plan Actions Déchets 2021 - 2026 est téléchargeable sur le site biltagarbi.fr ou biltagarbi.eus, rubrique « A télécharger »

Biogaz : 200 mètres de drains de captage posés !

Fin décembre, le réseau de captage du biogaz a été renforcé dans l'alvéole en cours d'exploitation. Objectifs de l'opération : capter un maximum de biogaz pour le valoriser en électricité et en chaleur et réduire le risque de nuisances olfactives. Ces travaux sont dorénavant réalisés en régie par les équipes d'exploitation du site pour gagner en réactivité.

AGENDA

La prochaine visite du pôle Zaluaga est programmée le **23 février à 10h**. Gratuite et ouverte à tous (à partir de 8 ans conseillés), elle permet de découvrir le quai de transfert des déchets, l'unité de valorisation énergétique du biogaz, l'installation de stockage des déchets non dangereux et la plateforme de traitement des eaux résiduaires. **Inscription obligatoire sur www.biltagarbi.fr**